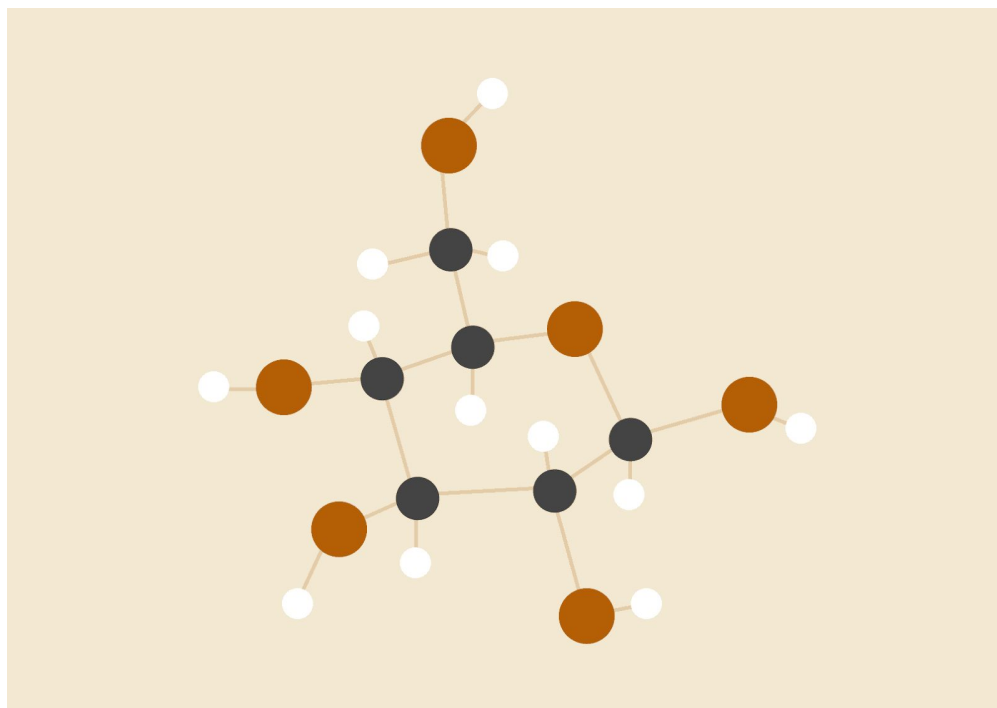


Vade-mecum de la reprise progressive des activités à l'Espace Blatin

Mise à jour 1 juin 2020



Association Mouvement de Soi

57 rue Blatin 63000 Clermont-Ferrand
contact.m2soi@gmail.com

PRÉAMBULE

Ce vade-mecum constitue le guide de référence de l'utilisation de l'Espace Blatin. Plus précisément les règles à suivre en accord avec les recommandations officielles. De ce point de vue, il y aura forcément des mises jour de ce document en fonction de l'évolution de ces recommandations.

Ce document s'inspire largement des guides pratiques post-confinement liés à la reprise des activités physiques et sportives. Et plus particulièrement du guide portant sur l'usage des équipements sportifs. <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>

Étant donné le contexte particulier dans lequel nous allons devoir vivre dans cette période de post-confinement, la responsabilité du président de l'association est engagée pour assurer à tous ceux qui veulent pratiquer une activité d'être dans des conditions sanitaires rassurantes et optimisées au lieu.

Tout le monde aura constaté le contexte psychologique qui a poussé certains français à des postures de repli sur soi, de défiance vis à vis des autres. Une psychose prend racine dans notre pays. Fidèle à notre éthique il nous semble important au sein de Mouvement de Soi de pouvoir retrouver un vivre ensemble même si cela suppose des règles sanitaires strictes.

Ce vade-mecum a donc un double objectif:

- **Respecter les règles sanitaires** qui émanent du ministère dont nous dépendons. La loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et la mise en lumière de la loi dite Fauchon (Article 121-3) qui dit en substance *qu'il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre*. Cela oblige l'Association à tout mettre en oeuvre pour protéger les usagers de l'Espace Blatin.

L'association Mouvement de Soi et ses dirigeants ont décidé de mettre en place des règles très strictes. Les intervenants et les usagers s'engagent de fait à respecter les nouvelles règles. Ceux qui décideraient de contrevenir à ces règles engageraient leur responsabilité.

- **Retrouver un vivre ensemble**, refaire des activités socialisantes qui renforcent notre bien-être mais aussi notre rapport aux autres, malgré les difficultés, et le contexte anxiogène.

RÈGLES À SUIVRE AU SEIN DE L'ESPACE BLATIN

- Le port du port du masque est obligatoire.
- Les usagers arrivent et repartent dans la même tenue.
- Les usagers du lieu se lavent les mains avec un gel hydroalcoolique en rentrant dans la salle.
- Les usagers déposent leurs affaires dans un sac fermé dans les casiers à l'entrée.
- L'utilisation des vestiaires est interdite sauf cas d'urgence.
- L'utilisation des toilettes doit être limitée à son usage minimal et devront être nettoyer systématiquement avec un virucide : ventiler la pièce quand l'utilisateur a fini, attendre 15 minutes, nettoyer avec un virucide, attendre au moins 15 minutes pour que le produit agisse.
- Les usagers viennent avec le matériel nécessaire à leur pratique (tapis, coussin etc.). Chacun apporte sa bouteille d'eau.
- Aucun prêt de matériel.
- Après chaque atelier : ventiler la pièce, attendre 15 minutes, passer une lingette dépoussiérante au sol puis laver le sol avec détergent virucide (temps d'attente avant la prochaine activité : 15 minutes).
- Aspirateur et balai interdits.
- Les assises au niveau des fenêtres sont interdites.

Nombre d'usagers selon l'activité :

- 6 personnes dans la salle s'il y a l'utilisation d'un tapis avec un mètre entre chaque tapis de part et d'autre (yoga, pilates etc.).
- 10 personnes en statique.
- 4 personnes s'il y a mouvement (marche, danse etc.) avec 5 mètres entre chaque personne.

Faire une liste des personnes présentes à chaque atelier

Cette liste doit être à disposition pendant quinze jours. Elle permettra de remonter les cas contacts si une personne est contaminée par le SARS-cov-2.

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation**



Éviter tout **contact corporel**



Respecter les **règles barrières**



Se changer et se doucher
à domicile



Renoncer (pour l'heure) aux
compétitions

Commencer par des
activités extérieures



Renoncer **aux manifestations**
comme les fêtes et
les assemblées générales



Limiter à **10 personnes maximum** les rassemblements

L'affichage des gestes barrières reprenant les directives nationales sera assuré autant que possible dans tous les espaces :



Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA).



Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.



Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.



Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations.

En cas de doute :



Geste 6 : Rester chez soi ou dans son lieu de confinement, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.



Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets).



Geste 8 : Porter impérativement un masque grand public dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Pour les établissements aquatiques :



Prendre une douche savonnée obligatoire avant d'aller nager.



Porter un bonnet de bain dans l'eau – peut être obligatoire ou fortement conseillé.